Combien de temps doivent être conservées les données utilisées pour le suivi du temps de travail ? | Denis JACOPINI



Combien de temps doivent être conservées les données utilisées pour le suivi du temps de travail

Les éléments relatifs à l'identification des salariés et les données utilisées pour le suivi du temps de travail, y compris les données relatives aux motifs des absences, ne peuvent pas être conservés plus de 5 ans après le départ des employés.

Nous organisons régulièrement des actions de sensibilisation ou de formation au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement. Besoin d'informations complémentaires ? Contactez-nous

Contactez-nous
Denis JACOPINI
Tel: 06 19 71 79 12
formateur n°93 84 03041 84

Cet article vous plait ? Partagez !

0... 4415 .. 2415562 ...

nttp://www.aide.cnil.fr/selfcnil/site/template.do;jsessionid=0245F4689A67B389E322EB9815FEF32B?name=Cont%C3%B4le+des+horaires+%3A+combien+de+temps+sont+conserv%C3%A9es+les+donn%C3%A9es+%3F&id=365

Quelles précautions prendre avant de fermer la messagerie

professionnelle d'un employé ? | Denis JACOPINI



Ouelles précautions prendre avant de fermer la messagerie professionnelle d'un employé?

La CNIL recommande à l'employeur d'avertir l'employé de la date de fermeture de sa messagerie afin que ce dernier puisse faire le tri et transférer ses messages privés vers sa messagerie personnelle.

Une fois que l'employé a quitté l'organisme, l'employeur doit supprimer son adresse électronique nominative.

La CNIL invite les employeurs à définir, en concertation avec les représentants des personnels, des chartes d'utilisation des outils informatiques.



Réagissez à cet article

Source : CNIL Besoin d'aide ? — Messagerie professionnelle : quelles précautions avant de fermer le compte d'un employé ?

Consommateurs, exercez vos droits auprès de la CNIL | Denis JACOPINI



Consomateurs, exercez vos droits auprès de la CNIL

Participer à un concours, demander une carte de fidélité, remplir un formulaire sur internet, ou simplement poster sur les réseaux sociaux, nous transmettons très souvent des données personnelles à des organismes.

Grâce à la loi Informatique et Libertés, vous bénéficiez de droits spécifiques que vous pouvez — dans la plupart des cas — faire valoir vous-mêmes.

Droit d'accès Droit de rectification Droit d'opposition Droit au déréférencement



Réagissez à cet article

Source : Exercer vos droits — CNIL — Commission nationale de l'informatique et des libertés

RGPD dans les collectivités : Que faut-il mettre en oeuvre ?

```
Denis JACOPINI est Expert en Cybercriminalité et en Protection des Données à Caractère Personnel.

Notre métier :

Animation de formations et de conférences

Cybercriminalité (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet)

Protection des Données à Caractère Personne (mise en conformité avec la CNIL etle RGPD)

Audits sécurité, Expertises techniques et judiciaires

Audit sécurité (ISO 27005) ;

ID Swatting

Recherche de preuves (Investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
```

Formation pour DPO externe mutualisé et Délégués à la

Expertises de systèmes de vote électronique ;

protection des données externalisé



Depuis 2012, nous accompagnons des établissement dans leur mise en conformité avec la réglementation sur les Données à Caractère Personnel.



Depuis le 25 mai 2018, le RGPD (Règlement européen sur la Protection des Données) est applicable. De nombreuses formalités auprès de la CNIL ont disparu. En contrepartie, la responsabilité des organismes est renforcée. Ils doivent désormais assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant

Formation pour DPO externe ou Délégué à la ptotection des données externalisé : « <u>J'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD</u> » : 3 jours + 1 jour d'accompagnement personnalisé (C'est le moment ou jamais de vendre des services « RGPD »)
Si votre objectif est avant tout de développer l'activité de mise en conformité avec le RGPD afin de <u>vendre cette prestation auprès de vos clients</u>, cette formation est faite sur-mesure pour vous en vous apportant l'ensemble des mesures et des cas qu'il est nécessaire de maîtriser pour que vos clients soient mis sur le chemin de la mise en

conformité. Vous êtes une société d'Informatique, un cabinet d'avocat, un cabinet d'expertise comptable, un consultant et souhaitez accompagner vos clients dans leur mise en conformité avec le RGPD, cette formation se passe sur 3 jours en groupe plus une journée supplémentaire en individuel pour superviser la mise en place du RGPD dans votre établissement ou chez un de vos clients (frais liés au déplacement dans cet établissement en sus). Suivez LA formation qui vous apportera la plus grande autonomie dans la mise en conformité de tout notre catalogue.

Consultez les prochaines dates d'animation autour de chez vous ?



Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité et en RGPD (protection des Données à Caractère Personnel), consultant depuis 1996 et formateur depuis 1998. J'ai bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à

Caractère Personnel. De formation d'abord technique, Correspondant CNIL (CIL: Correspondant Informatique et Libertés) puis récemment Délégué à la Protection des Données, de tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il m'est ainsi aisé d'expliquer le coté pragmatique de la démarche de mise en conformité avec le RGPD. « Mon objectif est de vous transmettre mon savoir, vous dévoiler mes techniques mes outils car c'est bien ce que le personnes qui souhaitent s'inscrire à une formation RGPD attendent. »
Votre Prénom / NOM (obligatoire)
Votre adresse de messagerie (obligatoire)
Un numéro de téléphone (pour faciliter l'organisation)
Vous souhaitez avoir des informations sur : □- la formation « Comprendre le RGPD » : 1 jour □- la formation « Je veux devenir Délégué à la Protection des Données » 2 jours □- la formation « Je mets en conformité mon établissement » 3+1 jours □- la formation « Mise en conformité RGPD sur mesure » □- un accompagnement personnalisé au RGPD
<u>Vous souhaitez réserver une ou plusieurs place(s) à la formation :</u>
Formation pour TPE/PME : « Comprendre le RGPD et ce qu'il faut savoir pour bien démarrer » Pas de date de prévue pour l'instant. Face à une importante demande en formations et en accompagnements personnalisés ou individuels, nous avons momentanément interrompu l'organisation de formations de groupe. Nous sommes néanmoins à votre entière disposition si vous souhaitez organiser une formation dans vos locaux. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins et voyons ensemble si nous pouvons vous trouver une solution.
Formation pour DPO: « Je veux devenir le Délégué à la Protection des Données de mon établissement » Pas de date de prévue pour l'instant. Face à une importante demande en formations et en accompagnements personnalisés ou individuels, nous avons momentanément interrompu l'organisation de formations de groupe. Nous sommes néanmoins à votre entière disposition si vous souhaitez organiser une formation dans vos locaux. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins et voyons ensemble si nous pouvons vous trouver une solution.
Formation pour consultants : « J'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD »
Pas de date de prévue pour l'instant. Face à une importante demande en formations et en accompagnements personnalisés ou individuels, nous avons momentanément interrompu l'organisation de formations de groupe. Nous sommes néanmoins à votre entière disposition si vous souhaitez organiser une formation dans vos locaux. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins et voyons ensemble si nous pouvons vous trouver une solution.
□Autre ville ou sujets souhaités en individuel (indiquez ci-dessous)
Votre message avec vos préférences de date ou vos commentaires Envoyer

formations s'organisent en groupe. Le lieu de la formation sera facilement accessible à Métro à Paris, facilement accessible en tramway à Lyon et à proximité d'une gare TGV et disposera d'un parking à Marseille. Votre place ne sera réservée qu'à la réception de votre acompte. Si la formation était annulée (nombre de participants insuffisants ou en cas de force majeure), votre acompte sera remboursé en intégralité dans les 5 jours (les chèques seront encaissés à partir du jour de la formation). En cas d'annulation de votre part moins de 48 heures avant la formation, l'acompte pourra ne pas être remboursé car destiné à régler les frais de réservation de salle et d'organisation, eux même non remboursables.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.









Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : Denis JACOPINI et Règlement européen : se préparer en 6 étapes

Pendant les vacances continuez à protéger vos données personnelles



Le sutilisateurs sont de plus en plus concernés par le sort de leurs données. Potentiellement victimes, ils doivent prendre plus de temps pour consulter les pages de politique de confidentialité. Qu'en est-il de ces utilisateurs finaux ? Sont-ils acteurs de la sécurité en ligne de leurs données ? Il n'est pas inutile de rappeler certains points.

• Les dangers du Wi-fi public

Lorsque vous rejoignez un réseau Wi-Fi public ouvert à votre café préféré, vous pouvez obtenir plus qu'un expresso. Vous pourriez potentiellement être victime d'un vol d'informations. En outre, un pirate peut avoir créé un faux réseau Wi-Fi qui semble réel (avec un nom similaire par exemple). L'utilisation d'un VPN est donc fortement recommandée.

• Les dangers des applications

Les applications sur votre smartphone peuvent vous espionner. Soyez très prudent lorsque vous sélectionnez des applications. Jetez un œil aux fonctionnalités dictées par le développeur. Maximisez les paramètres de confidentialité autant que possible.

• Les dangers des médias sociaux

Évitez les quiz Facebook qui peuvent relever toutes vos données (Cambridge Analytica). Minimisez les informations que vous partagez sur les réseaux sociaux. N'acceptez pas les demandes de personnes que vous ne connaissez pas.

Tout le monde peut prétendre être quelqu'un d'autre en ligne — prenez des mesures supplémentaires pour assurer votre sécurité et celle de votre famille. En conclusion, n'hésitez pas à vous référer à des conseils, guides, vidéos de la part des professionnels du secteur et autres associations, sans oublier le site de la CNIL et ses guides qui fournissent de bons conseils et recommandations.

[Lire l'article complet sur LaTrinune.fr]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?
Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source : Vous attendez tout du RGPD pour protéger vos données en ligne. Pas si vite !

Mise en conformité RGPD, privilégiez l'accompagnement sur mesure

Denis JACOPINI est Expert en Cybercriminalité et en Protection des Données à Caractère Personnel.

Notre métier :

Animation de formations et de conférences

Cybercriminalité (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet)

Protection des Données à Caractère Personne (mise en conformité avec la CNIL etle RGPD)

```
Audits sécurité, Expertises techniques et judiciaires
Audit sécurité (ISO 27005) ;
ID Swatting
```

Recherche de preuves (Investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ; Expertises de systèmes de vote électronique ;

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?



Les cas de piratages informatiques ne se comptent plus depuis bien longtemps. Cependant, si vous vous êtes retrouvés victimes, il est urgent de mettre en pratique des règles de base.

Les 3 axes vers lesquels votre structure devra progresser seront :

- Technique, par une amélioration des mesures de sécurité en place ;
- Juridique, par une présentation, auprès des principaux acteurs de votre structure pour une meilleure acceptation, des principales mesures de mise en conformité avec les règles françaises et européennes relatives à la protection des données personnelles ;
- Humain, par une meilleure prise de conscience des dangers numériques, pour une évolution des comportements vers une utilisation plus responsable des outils numériques.

Face à vos besoins d'accompagnement, nos formateurs ont élaboré un parcours destinés aux équipes de direction de votre structure, à l'équipe informatique et aux utilisateurs susceptibles d'être piégés.

En vous accompagnant sur ces 3 axes et auprès de ces 3 profils, vous pourrez alors comprendre comment les pirates informatiques vous ont piégé, découvrir s'ils pourront encore vous piéger et surtout, le plus important, quelles changements mettre en place pour limiter les risques à l'avenir.

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre) Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220



Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances

similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître ! Commandez sur Fnac.fr https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger", Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en (Symantec) 13,8 Milions de victimes Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

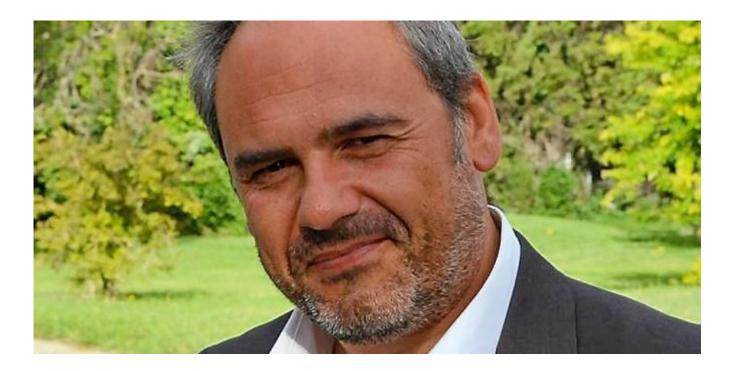
Commandez sur Fnac.fr

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"

Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr



Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.

Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.

J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

RGPD : Quelles actions sont à mettre en œuvre aujourd'hui

pour assurer la mise en conformité des pratiques avec les nouvelles règles ?



Le Règlement Général sur la Protection de Données (RGPD) est entré en application au 25 mai 2018 et <u>toutes les entreprises</u>, <u>administrations et associations</u> et leurs <u>soustraitants</u> ne s'y sont toujours pas préparés. Or, <u>quelle que soit leur taille</u>, <u>elles sont toutes concernées</u> et risqueront, en cas de manquement, des sanctions financières jusqu'alors inégalées. Quelles actions sont à mettre en œuvre aujourd'hui pour assurer la mise en conformité des pratiques avec les nouvelles règles ?

Il importe d'auditer dès aujourd'hui les pratiques internes des différents services de l'entreprise (marketing, RH, IT...), mais également celles de ses partenaires.

Une étude des outils contractuels en place est également nécessaire, s'agissant en particulier des contrats avec les prestataires, des chartes internes, CGU, mentions d'information lors de la collecte des données… pour s'assurer de leur pertinence.

Une fois cet audit réalisé, les actions de mise en conformité seront identifiées et pourront être initiées : mise en place d'un registre, désignation d'un DPO, modification des contrats ou clauses contractuelles, sécurisation des traitements, refonte des CGU et formules d'information, etc. Une cartographie des traitements et la mise au point d'un référentiel des finalités et des traitements permettront de comprendre l'état des pratiques, d'alimenter le suivi des formalités et les évolutions nécessaires, et d'établir l'existence de pratiques conformes et à jour au regard du RGPD en cas de contrôle des autorités.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION N° DPO-15945





Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : Le RGPD en 10 questions. Par François-Xavier Boulin, Avocat.

63% des Français redoutent de donner des informations personnelles sur Internet | Denis JACOPINI



Selon une enquête réalisée par Dashlane et Opinionway, en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis, les internautes français sont ceux qui se méfient le plus. 14% ne communiquent jamais leurs données personnelles, contre 4 % des Britanniques et 5% des Américains.

En fonction de leur identité culturelle, les internautes n'abordent pas la saisie des données personnelles sur la toile de la même manière. Selon un sondage Opinionway, réalisé en octobre 2015, les Français se montrent bien plus frileux que leurs homologues anglo-saxons: 63% d'entre eux avouent leur méfiance quand il s'agit de donner des informations personnelles sur le web contre 35 et 34% chez les Britanniques et les Américains. 14% des Français refusent de communiquer leurs informations personnelles, un chiffre qui tombe à 4 et 5% en Grande-Bretagne et aux États-Unis.

Quel que soit le pays, la donnée la plus sensible est le numéro de carte bancaire. Là encore, ce sont les Français qui arrivent en tête. 72% d'entre eux avouent leur crainte quand il s'agit de stocker cette information sur un site, contre 48% des Anglais et 41% des Américains.

Les critères qui rassurent ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre, selon l'enquête. Les Français se sentent en priorité protégés par le petit cadenas à côté de l'adresse qui indique une connexion sécurisée (68%), puis par l'assurance que les données ne seront pas transmises (36%). Les Britanniques et les Américains se fient, eux, à la marque ou au site Internet (53% et 47%).

En revanche, le mot de passe fait consensus. Il rime avec sécurité dans le cas de transactions pour 1/3 des Français, des Britanniques et des Américains.

Globalement, les internautes se posent beaucoup de questions quand il s'agit de payer en ligne. La vigilance reste de mise à l'égard de certains sites, de peur d'être piratés. 65% des Français évitent alors d'y utiliser leur carte. 66% des Britanniques et 70% des Américains s'abstiennent également.

Interrogés sur les systèmes sensés améliorer leur confiance, les participants se disent prêts à utiliser leur carte bancaire plus souvent, si l'utilisation une carte temporaire infalsifiable rend le piratage impossible. À cette condition, 70% des Français, 76% des Britanniques et 77% des Américains passeraient à l'acte. Autre critère jugé rassurant: une étape d'authentification supplémentaire (63% en France, 54% en Grande-Bretagne et 50% aux États-Unis).

Méthodologie : pour réaliser cette enquête, un échantillon représentatif a été constitué en fonction des critères de sexe, d'âge, de catégorie socioprofessionnelle en France, de catégorie sociale Esomar au Royaume-Uni et de revenus aux Etats-Unis. 1014 Français, 1004 Britanniques et 1009 Américains ont été soumis à un questionnaire en ligne sur système CAWI (Computer Assisted Web interview).

```
[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]
```

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?
Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source :

http://www.boursorama.com/actualites/63-des-francais-redoutent-de-donner-des-informations-personnelles-sur-internet-419faf4a01d101ef73283fcf315c7a50